



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Je participe:
Cfdt:

CFDT.FR

51^{ème} congrès confédéral

Le déroulement du congrès confédéral

La prépa – Webinaire du 28 février 2025



Rappelons...

La participation du syndicat à la vie de la confédération s'exprime en premier lieu et de façon la plus officielle par la participation des syndicats au congrès confédéral.

Il réunit tous les quatre ans, sur cinq jours, des représentants de tous les syndicats affiliés à la CFDT et les Unions territoriales de retraités.

Il se déroulera à Bordeaux du 22 au 26 juin 2026.





Avant un congrès, les syndicats et les UTR ont un peu de travail à accomplir...

Ce sujet, nous n'allons pas le traiter aujourd'hui car il déjà fait l'objet d'un webinaire.

Vous pouvez le voir en replay !



**Congrès de la CFDT #1 :
quelles étapes ?**



Qui participe au congrès ?

- Les syndicats et les Unions territoriales de retraités (UTR).
- Les Fédérations, les Unions régionales interprofessionnelles (URI), l'Union confédérale des retraités (UCR) et l'Union confédérale des ingénieurs et cadres (UCC).
- Les membres du Bureau national



Seuls les syndicats et UTR participent à l'ensemble des votes.

Et il y aussi les invités : organisations syndicales (nationales, européennes et internationales), presse...)



Le rôle du congrès (1/4)

➔ Il se prononce sur le rapport d'activité du Bureau national, par les interventions des syndicats à la tribune du congrès et par le vote du « quitus ».

Les syndicats, les UTR (Unions Territoriales de Retraités), les Fédérations, les URI (Unions Régionales Interprofessionnelles), l'UCR (Union Confédérale des retraités et l'UCC (Union Confédérale des Cadres). Le choix des syndicats, des Fédérations et des URI est établi suivant des critères définis dans le RI confédéral. La durée maximale de chaque intervention est fixée à 5 minutes





Le rôle du congrès (2/4)

➔ Il détermine l'orientation générale de la confédération dans tous les domaines, pour les quatre ans à venir. C'est la discussion et le vote des amendements et du ou des texte(s) d'orientation.



Chaque débat fait l'objet de trois interventions au plus :

- Une intervention au nom du syndicat défendant l'amendement ;
- Une intervention au nom d'un syndicat combattant l'amendement ;
- Une intervention du rapporteur qui a pour mission de défendre l'orientation proposée par le Bureau national.



Le rôle du congrès (3/4)

➔ Il élit le Bureau national

On distingue 5 catégories des candidatures au Bureau national :

- Candidatures des **fédérations** (15 sièges à pourvoir) ;
- Candidatures des **URI** (15 sièges à pourvoir) ;
- Candidatures présentées par le **Bureau national sortant** (8 membres au moins et 10 membres au plus) ;
- Candidature présentée par **l'UCR** (1 siège à pourvoir) ;
- Candidature présentée par **l'UCR** (1 siège à pourvoir).

➔ Il élit également la Commission de suivi des chartes





Le rôle du congrès (4/4)

➔ Il peut modifier les statuts de la Confédération dans toutes leurs dispositions

Les statuts peuvent être modifiés par le congrès dans toutes leurs dispositions sans aucune réserve, ni restriction. L'initiative des modifications appartient au Bureau national et aux organisations affiliées.





Le déroulement des votes

- ➔ Chaque syndicat et UTR a droit à une voix (mandat) pour 25 adhérents.
- ➔ Le nombre d'adhérents est calculé sur la base du nombre de cotisations, arrêté par le SCPVC au titre du dernier exercice clos, divisé par 11.
- ➔ Les syndicats et UTR devront désigner le porteur de mandats.
- ➔ Les pouvoirs sont autorisés (syndicats non représentés au congrès). Les modalités sont prévues par le Règlement intérieur.

A noter ! Les difficultés relatives aux pouvoirs sont examinées par une commission de sept membres élus dès l'ouverture du Congrès sur proposition du Bureau national. Cette commission fait, au Congrès et avant le premier vote, un compte-rendu de ses travaux.





Le rôle du Bureau de séance

➔ Il est composé :

- d'un / d'une président-e de séance
- de scrutateurs-trices de séance
- d'un / d'une secrétaire de séance

Le président de séance, en accord avec le bureau :

- Il dirige les débats et veille à la régularité des votes ;
- il a la charge du bon ordre des séances de travail et des débats ;
- il veille à l'exécution normale de l'ordre du jour ;
- il donne ou retire la parole aux orateurs, adresse au besoin des avertissements et lève la séance.





En conclusion

Le congrès confédéral, c'est un temps...

- d'**expression** pour les syndicats et UTR sur l'activité de la confédération ;
- de **débats et décisions** sur les orientations de la CFDT ;
- d'**élection** pour désigner les responsables de la confédération.



C'est aussi un temps...

- d'**échanges** entre syndicats (les temps "off") ;
- d'**interventions** des organisations syndicales européennes et internationales ;
- de **formation** et **d'information** (tables rondes, forums, ateliers...)